

Bordereau attestant l'exactitude des informations - TROYES - 1001 - Documents comptables (B-S) - Dépôt le 20/06/2025 - 3057 - 1993 B 00060 - 390 293 736 - A.M. MOTORACING

SARL AM MOTO RACING
SARL AU CAPITAL DE 8.000 EUROS
167 AV MAJOR GENERAL VANIER
10000 TROYES
N° SIRET 390 293 736 00026

2025/3057

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 02 JUIN 2025

L'an Deux Mille Vingt cinq, le 02 juin à 9 heures, les associés de la **SARL AM MOTO RACING**, Société à responsabilité limitée au capital social de 8.000 euros, se sont réunis au siège en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation du gérant Monsieur ARCHIMBAUD Eric.

Sont présents :

Monsieur ARCHIMBAUD Eric, propriétaire de.....500 parts

L'Assemblée est présidée par Monsieur ARCHIMBAUD Eric, gérant.

Le gérant constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possèdent ensemble 500 parts sociales et qu'en conséquence, l'Assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions des statuts.

Le gérant dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

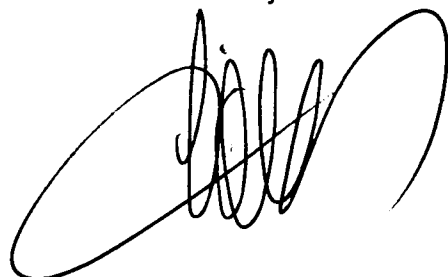
- 1° les récépissés des lettres recommandées de convocation.
- 2° les pouvoirs des associés représentés par des mandataires.
- 3° le rapport de gestion.
- 4° l'inventaire, le bilan, le compte de résultat et l'annexe.
- 5° le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée.

Le gérant déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.
- Examen et approbation de ces comptes et rapports.
- Affectation des résultats de l'exercice.
- Questions diverses.

Puis lecture est donnée du rapport de gestion.

La discussion est ouverte, Personne ne demandant plus la parole, la gérance met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour.



PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale donne acte à la gérance, de ce que les dispositions des statuts concernant tant la convocation de l'assemblée, que la communication des comptes sociaux ont bien été respectées et notamment, de la mise à disposition des associés pendant les quinze jours qui ont précédé l'assemblée, de l'inventaire soumis à son approbation.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale donne quitus entier à la gérance pour l'accomplissement de sa mission concernant l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée générale après avoir entendu lecture du rapport de la gérance sur les conventions, approuve tant les conclusions de ce rapport que les conventions sur lesquelles il porte.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

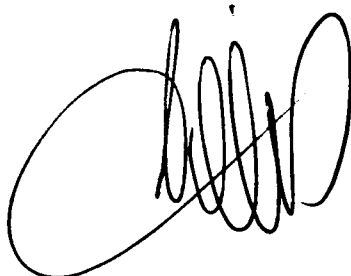
L'Assemblée générale après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve ce rapport ainsi que le bilan et les comptes de l'exercice, tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître pour ledit exercice un résultat bénéficiaire de 39 588 euros. Elle décide d'affecter ce résultat de la manière suivante :

- Au compte réserves facultatives 39 588 euros

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé, le présent procès verbal qui a été signé par tous les associés.

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

SARL AM MOTO RACING
SARL AU CAPITAL DE 8.000 EUROS
167 AV MAJOR GENERAL VANIER
10000 TROYES
N° SIRET 390 293 736 00026

RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Appelé à statuer sur les comptes de l'exercice

Clos le 31 DECEMBRE 2024

Nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur la marche des affaires de notre société au cours de l'exercice et de soumettre à votre approbation les comptes de cet exercice.

Au cours de cet exercice, nous avons réalisé un Chiffre d'Affaires HORS TAXE de 1 344 164 euros, alors que lors de l'exercice précédent il était de 1 307 674 euros, soit une augmentation de 36 490 euros.

Le résultat net est un bénéfice de 39 588 euros et l'affectation suivante est proposée :

- Au compte réserves facultatives 39 588 euros

Rappelons par référence à l'article 243 Bis du Code Général des Impôts, que la société n'a distribué aucun dividende au titre de cet exercice.

Nous vous demandons de bien vouloir voter les résolutions qui vous sont proposées.

Le 02 juin 2025

LA GERANCE

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and flourishes, positioned below the text 'LA GERANCE'.

SARL AM MOTO RACING
SARL AU CAPITAL DE 8.000 EUROS
167 AV MAJOR GENERAL VANIER
10000 TROYES
N° SIRET 390 293 736 00026

TABLEAU DES AFFECTATIONS

DE RESULTAT

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2024

Montants précédés du signe (-)
Lorsqu'il s'agit de montants négatifs.

ORIGINE

1- Report à nouveau antérieur
2- Résultat de l'exercice..... 39 588 euros
3- Prélèvement sur les réserves.....

TOTAL..... 39 588 euros

PROPOSITIONS ET AFFECTATIONS DU RESULTAT SOUMIS A
L'ASSEMBLEE

4- Affectation aux réserves :

. Réserves légales
. Réserves spéciales des plus values à long terme
. Réserves facultatives 39 588 euros

5- Dividendes

6- Autres répartitions

7- Report à Nouveau

TOTAL 39 588 euros

RESOLUTION D'AFFECTATION VOTEE

L'affectation du résultat proposée par la gérance a été adoptée par l'assemblée.

ANNEXE AU 02 JUIN 2025
SARL AM MOTO RACING
SARL AU CAPITAL DE 8.000 EUROS
167 AV MAJOR GENERAL VANIER
10000 TROYES
N° SIRET 390 293 736 00026

MODES ET METHODES D'EVALUATION

1°) HYPOTHESES DE BASE

Les principes généraux de prudence, de régularité, de sincérité et d'images fidèles ont été respectés à partir des hypothèses de bases suivantes:

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices.

2°) REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles générales appliquées résultent des dispositions du Plan Comptable Générale.

3°) METHODES DES COUTS HISTORIQUES

La méthode de base retenue pour l'entrée et l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité générale a été la méthode des coûts historiques qui se caractérise par l'emploi de coûts nominaux exprimés en euros courants.

En ce qui concerne la valorisation du stock final, elle a été effectuée suivant la méthode Premier entré Premier sorti.

METHODES DE CALCULS DES AMORTISSEMENTS ET DES PROVISIONS

1°) AMORTISSEMENTS

Voir tableau fiscal N° 2055 "AMORTISSEMENTS"

L'amortissement économique a été pratiqué sous la forme linéaire en fonction de la durée de vie normale.

CAPITAL SOCIAL

Le tableau, ci-après, récapitule par catégories de titres composant le capital social, leur variation pendant l'exercice.

Mouvement de l'exercice

CATEGORIES DE TITRES	NOMBRE EN DEBUT D'EXERCICE	AUGMEN TATIONS	DIMINUTION	NOMBRE EN FIN D'EXERCICE	VALEUR NOMINALE	MONTANT
PARTS SOCIALES	500	0	0	500	16	8.000

Dettes garanties par des sûretés réelles

La récapitulation des dettes de l'entreprise garanties par des sûretés réelles (hypothèques, gage, nantissement, ...) se présente comme suit en fin d'exercice :

164 - EMPRUNT AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT .. : 119 713 €

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065-SD
2025

Exercice ouvert le	01/01/2024	et clos le	31/12/2024	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime Réel normal	X
Si PME innovantes, cocher la case					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

Désignation de la société:		Adresse du siège social :	
SARL A.M. MOTO RACING		167 avenue MAJOR GENERAL VANIER	
SIRET	3 9 0 2 9 3 7 3 6 0 0 0 2 6	10000 TROYES	
Adresse du principal établissement:		Ancienne adresse en cas de changement:	
167 avenue GENERAL VANIER			
10000 TROYES			

Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:		
		SIRET

Activités exercées	Commerce et réparation de motocycles	Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
--------------------	--------------------------------------	--	--

1 Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal	4 618	Déficit	0
	Bénéfice imposable à 15 %	42 500		
			Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession, des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10%	

2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15 %		
PV à long terme imposables à 19%		Autres PV imposables à 19%		
PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées art. 238quindecies		

3 Abattements sur le bénéfice et exonérations					
Entreprises nouvelles art. 44 sexies	☐	Jeunes entreprises innovantes	☐	Zones franches urbaines Territoire entrepreneur, art 44 octies A	☐
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A	☐	Bassins urbains à dynamiser (BUD), art 44 sexdecies	☐	Autres dispositifs	☐
				Zone de Restructuration de la défense, art. 44 terdecies	☐
Sociétés d'investissements immobiliers cotées	☐	Zone de développement prioritaire, art. 44 sepdecies	☐	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)	☐
				Plus-values exonérées relevant du taux à 15 %	☐
Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies	☐	Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies	☐	Bassin d'emploi à redynamiser, art. 44 duodecies	☐

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer : Dans le secteur productif, art. 244 quater W	☐
--	--------------------------

1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt	
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.	

Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%	
---	--

L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée OUI	Si oui, indication du logiciel utilisé : Cegid Expert Comptabilité
---	--

Nom et coordonnées	ECF	Viseur conventionné	Visa : CGA
- du prestataire :			
- du comptable : SAS SERVICE CONSEIL EXPERTISE COMPTABLE			
77 ANATOLE FRANCE 10000 TROYES			
- du conseil :			
- du CGA ou du viseur conventionné :			
- N° d'agrément :			

Formulaire obligatoire
(art. 223 du Code général des impôts)

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS
ANNEXE A LA DÉCLARATION N° 2065

N° 2065 bis-SD
2025

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾		Payées par la société elle-même		a	Payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾					(c)		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées					(d)		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾					(e)		
					(f)		
					(g)		
					(h)		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾					(i)		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI					(j)		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾					Total (a à h)		

Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-1 à 6 ann. III au CGI) : - SARL – tous les associés ; - SCA – associés gérants ; - SNC ou SCS – associés en nom ou commandités ; - SEP et sté de copropriétaires de navires – associés, gérants ou coparticipants.	Pour les S.A.R.L.	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.					
	Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :				
			à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6	
1	2	3	4	Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements
				5	6	7	8

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIÉTAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ÉTABLISSEMENTS (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

RÉMUNÉRATIONS	Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)			
	Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)			
MVLT imposées	à 0 %	à 15 %	à 19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice				
MVLT imputée sur les PVL T de l'exercice				
MVLT réalisée au cours de l'exercice				
MVLT restant à reporter				

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice	
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice	

Désignation de l'entreprise		SARL A.M. MOTO RACING		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois*		12	
Adresse de l'entreprise		167 avenue GENERAL VANIER 10000 TROYES		Durée de l'exercice précédent*		12	
Numéro SIRET*		3 9 0 2 9 3 7 3 6 0 0 0 2 6		Néant ☐		*	
				Exercice N clos le,		31/12/2024	
				Brut		Amortissements, provisions	
				1		2	
						Net	
						3	
Capital souscrit non appelé		(I) AA					
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC		
		Frais de développement *	CX		CQ		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
		Fonds commercial (1)	AH		AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO		
		Constructions	AP	18 095	AQ	15 640	2 455
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	29 350	AS	26 584	2 766
		Autres immobilisations corporelles	AT	151 079	AU	76 449	74 629
		Immobilisations en cours	AV		AW		
		Avances et acomptes	AX		AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
		Autres participations	CU		CV		
		Créances rattachées à des participations	BB		BC		
		Autres titres immobilisés	BD		BE		
		Prêts	BF		BG		
		Autres immobilisations financières*	BH	4 779	BI		4 779
	TOTAL (II)		BJ	203 306	BK	118 675	84 631
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
		En cours de production de biens	BN		BO		
		En cours de production de services	BP		BQ		
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS		
		Marchandises	BT	300 939	BU		300 939
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	8 096	BY		8 096
		Autres créances (3)	BZ	15 806	CA		15 806
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC		
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE		
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	38 568	CG		38 568	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH		CI			
	TOTAL (III)	CJ	363 410	CK		363 410	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler	CW					
	Primes de remboursement des obligations	CM					
	Ecarts de conversion actif*	CN					
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	566 717	1A	118 675	448 041	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		CP		(3) Part à plus d'un an	CR		
Clause de réserve de propriété : *		Immobilités :		Stocks :		Créances :	

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SARL A.M. MOTO RACING		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	8 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)			DC	
	Réserve légale (3)			DD	800
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)			DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)			DG	106 284
	Report à nouveau			DH	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	39 588
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)			DL	154 673
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM
Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)			DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	119 713
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)			DV	201
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	33 560
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	126 574
	Dettes fiscales et sociales			DY	13 318
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
TOTAL (IV)			EC	293 368	
Ecart de conversion passif* (V)			ED		
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	448 041	
RENVois	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		IB	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC	
			Ecart de réévaluation libre	ID	
			Réserve de réévaluation (1976)	IE	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		EF	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		EG	173 062
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		EH		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise SARL A.M. MOTO RACING										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1		Augmentations			
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3	
INCO.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I				CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II				KD		KE		KF		
CORP.	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants	M2		KP	18 095	KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS	26 450	KT		KU	2 900
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	40 825	KW		KX	
		Matériel de transport*				KY	62 110	KZ		LA	87 183
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	3 255	LC		LD	
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG	
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	150 737	LO		LP	90 083	
	FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T	
		Autres participations				8U		8V		8W	
		Autres titres immobilisés				1P		1R		1S	
Prêts et autres immobilisations financières				1T	4 779	1U		1V			
TOTAL IV				LQ	4 779	LR		LS			
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				ØG	155 517	ØH		ØJ	90 083		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence 4			
				par virement de poste à poste 1				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice			
INCO.	Frais d'établissement et de développement TOTAL I		IN		CØ		DØ		D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles TOTAL II		IO		LV		LW		IX		
CORP.	Terrains		IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		MF		
		Inst. gales, agenc. et am. des constructions	IS		MG		MH	18 095	MI		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK	29 350	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agenc. aménagements divers	IU		MM		MN	40 825	MO		
		Matériel de transport	IV		MP	42 294	MQ	106 999	MR		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	IW		MS		MT	3 255	MU		
		Emballages récupérables et divers *	IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF		
	TOTAL III		IY		NG	42 294	NH	198 526	NI		
FIN.	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY		ØZ		
	Autres titres immobilisés		1I		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières		1J		2E		2F	4 779	2G		
	TOTAL IV		1B		NJ		NK	4 779	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		14		ØK	42 294	ØL	203 306	ØM			

Exercice N clos le : 31/12/2024

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. MOTO RACING

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 – col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [[col. 1 – col. 2) – col. 5 (5)]]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis j du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

- 1 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE
- 2 — FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... –
- 3 — FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.M. MOTO RACING										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH			
TOTAL I		RK		RM		RN		RO			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements, aménagement des constructions	PV	14 413	PW	1 227	PX		PY	15 640		
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	26 450	QA	133	QB		QC	26 584		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagement divers	QD	40 110	QE	287	QF		QG	40 398		
	Matériel de transport	QH	62 110	QI	12 980	QJ	42 294	QK	32 796		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	2 643	QM	611	QN		QO	3 255		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	145 728	QV	15 240	QW	42 294	QX	118 675		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	145 728	ØP	15 240	ØQ	42 294	ØR	118 675		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilitisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Ins. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL III		NL			NM			NO			
Total général (I+II+III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)		NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)			NY	Total général non ventilé (NW-NY)			NZ	
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise SARL A.M. MOTO RACINGNéant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obliga- tions similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C
		- corporelles	6E	6F	6G
		- titres mis en équivalence	02	03	04
		- titres de participation	9U	9V	9W
		- autres immobilisa- tions financières (1)*	06	07	08
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF	
		- financières	UG	UH	
		- exceptionnelles	UJ	UK	

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. MOTO RACING										Néant ☐ *		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	4 779	UV		UW	4 779			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	8 096		8 096					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO)			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	6 168		6 168					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	9 637		9 637					
	Charges constatées d'avance			VS								
TOTAUX			VT	28 682	VU	23 902	VV	4 779				
RENOIS	(1)	Montant des – Prêts accordés en cours d'exercice – Remboursements obtenus en cours d'exercice		VD								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	119 713		32 967		86 746				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A										
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	126 574		126 574							
Personnel et comptes rattachés		8C	3 997		3 997							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	4 087		4 087							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E	5 167		5 167						
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW									
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	67		67						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	201		201							
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K										
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	259 808	VZ	173 062		86 746					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2)	Montant des divers emprunts et dettes contrac- tés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	(80 814)	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. MOTO RACING						Néant ☐		Exercice N, clos le : 31/12/2024	
I. RÉINTÉGRATIONS						BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WA 39 588	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)						WB		
	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		WE	XE		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB			
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)		XX	XW		
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis) *		XZ			
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*						XY		
	Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)						I7 7 529		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7	K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % ou de 19 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 %				I8		
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme - Plus-values soumises au régime des fusions				WN		
	Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						WO		
							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3 et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ		
				Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y1			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage						Y3			
						TOTAL I		WR 47 117	
II. DÉDUCTIONS						PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		WS	
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. *						WT			
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)						WU			
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8 % pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu) - imposées au taux de 0 % - imposées au taux de 19 % - imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures - imputées sur les déficits antérieurs				WV		
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %						WH		
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*						WP		
	Régime des sociétés mères et des filiales *		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation				WW		
	Produit net des actions et parts d'intérêts :		2A				XB		
	Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)						I6		
							WZ		
Mesures d'incitation	Deduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.						ZA		
	Majoration d'amortissement*						XD		
	France Ruralités Revitalisation (FRR) (art 44 quinquies A)		HT	Entreprises nouvelles 44 sexies		L2	Jeunes entreprises innovantes (44 sexies A)		
	Zone franche urbaine -TE (art. 44 octies A)		ØV	Sociétés investissement immobilier cotée (art. 208C)		K3	Zone de restructuration de la défense (44 terdecies)		
	Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (44 duodecies)		1F	Zone franche d'activités NG (44 quaterdecies)		
			Zone de revitalisation rurale (art. 44 quinquies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)			
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)						XS			
Deductions diverses à détailler sur feuillet séparé	Dont déduction exceptionnelle (art. 39decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies F)		YI	XG		
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies G)		YL			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies B)		YB	Dont déduct° exception, simulateur de conduite (art 39 decies E)		YH			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies C)		YC	Créance dégagee par le report en arriere de deficit		ZI			
	Dont déduction exceptionnelle pour investissement (art 39 decies D)		YD						
Deduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de la taxation au tonnage						Y2			
III. RÉSULTAT FISCAL						TOTAL II			
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :						XI 47 117			
Déficit de l'exercice reporté en arriere (entreprises à l'IS)*						ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*						XL			
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)						XN 47 117 XO			

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SARL A.M. MOTO RACING</u>				Néant ☒ *	
I. SUIVI DES DÉFICITS					
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)				K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)		K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)		K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)				K5	
Déficits reportables (différence K4+K4bis-K5)				K6	
Déficits de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XO)				YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)				YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES					
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice				ZT	
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT					
(à détailler sur feuillet séparé)			Dotations de l'exercice		Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1 ^{er} bis Al. 2 du CGI *			ZV		ZW
Provisions pour risques et charges *					
			8X		8Y
			8Z		9A
			9B		9C
Provisions pour dépréciation *					
			9D		9E
			9F		9G
			9H		9J
Charges à payer					
			9K		9L
			9M		9N
			9P		9R
			9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T) à reporter au tableau 2058-A :			YN		YO
			↓ ligne WI		↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)

* Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise SARL A.M. MOTO RACING										Néant ☐ *	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC		AFFECTATIONS	Affectations aux réserves — Réserve légale — Autres réserves Dividendes Autres répartitions Report à nouveau (N.B. Le total I doit nécessairement être égal au total II) TOTAL II	ZB					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	19 661			ZD	19 661				
	Prélèvements sur les réserves	ØE				ZE					
						ZF					
	TOTAL I	ØF	19 661			ZH	19 661				
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (Précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7					YQ					
	— Engagements de crédit-bail immobilier					YR					
	— Effets portés à l'escompte et non échus					YS					
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance					YT	29 444				
	Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8					XQ	40 227				
	— Personnel extérieur à l'entreprise					YU					
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)					SS	4 914				
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages					YV					
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES					ST	96 395				
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052					ZJ	170 981				
	— Taxe professionnelle *, CFE, CVAE					YW	2 792				
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques) ZS					9Z	13 426				
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052					YX	16 218				
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée					YY	251 203				
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations					YZ	182 464				
DIVERS	— Montant brut des salaires *					ØB	126 280				
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *					ØS					
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *					ZK		%			
	— Numéro du centre de gestion agréé *		XP		— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 Sinon 0		ZR	0	
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice					RG					
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217octies					RH					
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL		
					Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC		
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO		
					Plus-values à 19%	JP		Imputations	JF		
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH		N° SIRET de la société mère du groupe		JJ				

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. MOTO RACING

Néant ☐ *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

		Nature et date d'acquisition des éléments cédés*	Valeur d'origine*	Valeur nette réévaluée*	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt	Autres amortissements*	Valeur résiduelle
		①	②	③	④	⑤	⑥
I. Immobilisations*	1	camping car 12/08/2017	42 294		42 294		
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées*

Prix de vente ⑦		Montant global de la plus-value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19 % (1) ⑪
				19 %	15 % ou 12,8 %	0 %	
I. Immobilisations*	1	33 333	33 333				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
II - Autres éléments	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	19	Divers (détail à donner sur une note annexe) *					
	CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑨		33 333				
	CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑩						
	CADRE C : autres plus-values taxables à 19 % ⑪						

(A)

(B)
(ventilation par taux)

(C)

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. MOTO RACING

Néant ☒ *

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

A ELEMENTS ASSUJETTIS AU REGIME FISCAL DES PLUS-VALUES A COURT TERME
(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Origine		Montant net des plus-values réalisées*	Montant antérieurement réintégré	Montant compris dans le résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
Plus-values réalisées au cours de l'exercice	Imposition répartie				
	sur 3 ans (entreprises à l'IR)				
	sur 10 ans				
	sur une durée différente (art 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater CGI)				
	TOTAL 1				
Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs	Imposition répartie	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant antérieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
	sur 3 ans au titre de	N-1			
		N-2			
	Sur 10 ans ou sur une durée différente (art. 39 quaterdecies 1 ter et 1 quater du CGI) (à préciser) au titre de :	N-1			
		N-2			
		N-3			
		N-4			
		N-5			
		N-6			
		N-7			
		N-8			
		N-9			
	TOTAL 2				

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

☐ Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission
(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)☐ Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Origine des plus-values et date des fusions ou des apports	Montant net des plus-values réalisées à l'origine	Montant anté- rieurement réintégré	Montant rapporté au résultat de l'exercice	Montant restant à réintégrer
TOTAL				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. MOTO RACING

Néant ☒ *

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % ❶ ou 12,8 % ❷ .

❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés

❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées
exclus du régime du long terme (art. 219 I a *sexies*-0 bis du CGI) ❶ *.Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€
(art. 219 I a *sexies*-0 du CGI) ❶ *.

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ❶	Moins-values à 12,8 % ❷	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ❸	Solde des moins-values à 12,8 % ❹
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS *

Origine ❶	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme À 15 % ❷	Imputations sur le résultat de l'exercice ❸	Solde des moins-values à reporter col ❹ = ❷ + ❸ - ❹ - ❺ ❹
	À 19 % ou à 15 % ❷	À 19% ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ❸			
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

Désignation de l'entreprise : <u>SARL A.M. MOTO RACING</u>				Néant ☒ *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés {	4	-	donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés			
			ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés			
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTÉE

DGFIP N° 2059-E 2025

Désignation de l'entreprise : SARL A.M. MOTO RACING

Néant ☐

Exercice ouvert le : 01/01/2024 et clos le : 31/12/2024 Durée en nombre de mois 12

DECLARATION DES EFFECTIFS

Effectifs moyens du personnel	YP	5
Dont apprentis	YF	
Dont handicapés	YG	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE

I Chiffre d'affaires de référence CVAE

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	1 344 164
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK	
Plus-values de cession d'éléments d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	OL	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	
TOTAL 1	OX	1 344 164

II Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	337
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	9
Subventions d'exploitation reçues	OF	8 400
Variation positive des stocks	OD	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI	20 693
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT	
TOTAL 2	OM	29 441

III Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	ON	936 271
Variation négative des stocks	OQ	34 418
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	81 634
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.	OS	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ	
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	12
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles si attachées à une activité normale et courante	OY	
TOTAL 3	OJ	1 052 336

IV Valeur ajoutée produite

Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	OG	321 268
-----------------------------	-----------------------------	----	---------

V Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le 1330-CVAE pour multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	321 268
---	----	---------

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330 CVAE.

MONO ÉTABLISSEMENT au sens de la CVAE	EV	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX	1 344 164
Effectifs au sens de la CVAE	EY	5
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	HX	
Période de référence	GY	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4
Date de cessation	HR	3 1 / 1 2 / 2 0 2 4

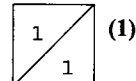
Pour les entreprises de crédit, les entreprises de gestion d'instruments financiers, les entreprises d'assurance, de capitalisation et de réassurance de toute nature, cette fiche sera adaptée pour tenir compte des modalités particulières de détermination de la valeur ajoutée ressortant des plans comptables professionnels (extraits de ces rubriques à joindre).

Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OS, OW et OZ des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire
(article 38 de l'ann. III au CGI)

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

3 9 0 2 9 3 7 3 6 0 0 0 2 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SARL A.M. MOTO RACING

ADRESSE (voie) 167 avenue GENERAL VANIER

CODE POSTAL 10000

VILLE

TROYES

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 1

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4 500

Total des lignes P1 + P2 P5 1

Total des lignes P3 + P4 P6 500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention 100.00

Nb de parts ou actions 500

Naissance : Date

03051964

N° Département

51

Commune

VITRY LE FRANÇOIS

Pays

FRANCE

Adresse :

N°

7

Voie

rue DU PRESBYTERE

Code Postal

10150

Commune

LUYERES

Pays

FRANCE

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance : Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

- (1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
- (2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1)

Néant ☒ *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31/12/2024

N° SIRET

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL A.M. MOTO RACING

ADRESSE (voie)

167 avenue GENERAL VANIER

CODE POSTAL

10000

VILLE

TROYES

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Bilan actif

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net 31/12/2024	Net 31/12/2023
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val.similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	18 096	15 641	2 455	3 683
Installations techniques, matériel et outillage industriels	29 351	26 585	2 766	
Autres immobilisations corporelles	151 080	76 450	74 630	1 326
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations (mise en équivalence)				
Autres participations				
Créances rattachées aux participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	4 780		4 780	4 780
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	203 306	118 675	84 631	9 789
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	300 940		300 940	335 358
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	8 096		8 096	1 360
Autres créances	15 806		15 806	12 685
Capital souscrit et appelé, non versé				
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	38 569		38 569	63 600
Charges constatées d'avance (3)				
TOTAL ACTIF CIRCULANT	363 411		363 411	413 002
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
TOTAL GENERAL	566 717	118 675	448 042	422 791
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan passif

	31/12/2024	31/12/2023
CAPITAUX PROPRES		
Capital	8 000	8 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	800	800
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	106 285	86 623
Report à nouveau		
RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	39 589	19 661
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	154 673	115 085
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	119 713	38 899
Emprunts et dettes financières diverses (3)	201	2 126
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	33 560	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	126 575	240 956
Dettes fiscales et sociales	13 319	25 725
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	293 369	307 707
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	448 042	422 791
(1) Dont à plus d'un an (a)	86 746	17 706
(1) Dont à moins d'un an (a)	173 062	290 001
(2) Dont concours bancaires et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		
(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours		

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Constructions				
213500 - INSTALLATIONS GENERALES	18 095,90		18 095,90	18 095,90
281350 - AMORT.AGENC.CONSTRUCT.		15 640,75	-15 640,75	-14 413,17
	18 095,90	15 640,75	2 455,15	3 682,73
Installations techniques, matériel et outillage				
215000 - MATERIEL ET OUTILLAGE	29 350,93		29 350,93	26 450,93
281500 - AMORT.MATERIEL&OUTILLAG		26 584,65	-26 584,65	-26 450,93
	29 350,93	26 584,65	2 766,28	
Autres immobilisations corporelles				
218100 - INSTAL./AGENC.DIVERS	40 825,40		40 825,40	40 825,40
218200 - MATERIEL DE TRANSPORT	106 999,08		106 999,08	62 110,62
218310 - MATERIEL INFORMATIQUE	3 255,13		3 255,13	3 255,13
281810 - AMORT.AG.CONS.DIVERSES		40 398,16	-40 398,16	-40 110,86
281820 - AMORT.MATERIEL DE TRANS		32 796,58	-32 796,58	-62 110,62
281831 - AMORT.MATERIEL INFORMAT		3 255,13	-3 255,13	-2 643,36
	151 079,61	76 449,87	74 629,74	1 326,31
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières				
275000 - DEPOTS & CAUTIONNEMENT	4 779,85		4 779,85	4 779,85
	4 779,85		4 779,85	4 779,85
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	203 306,29	118 675,27	84 631,02	9 788,89
Stocks				
Marchandises				
371010 - STOCK MOTOS NEUVES	154 311,67		154 311,67	211 977,00
371020 - STOCK PIECES ACCESSOIRE	146 627,95		146 627,95	114 491,00
371030 - STOCK MOTOS OCCASIONS				8 890,00
	300 939,62		300 939,62	335 358,00
Créances				
Clients et comptes rattachés				
411000 - CLIENTS	8 096,03		8 096,03	1 359,75
	8 096,03		8 096,03	1 359,75
Fournisseurs débiteurs				
409800 - AVOIR NON RECU	9 637,33		9 637,33	12 506,39
	9 637,33		9 637,33	12 506,39
Personnel				
437700 - C.N.R.O.				66,00
				66,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
445500 - TVA A DECAISSER	2 337,00		2 337,00	
445600 - TVA DEDUCT.S/ACHATS	644,44		644,44	
445620 - TVA DEDUCT.S/IMMO.	0,16		0,16	0,49
445700 - TVA COLLECTEE	3 063,38		3 063,38	
445860 - TVA S/FACT.NON PARVENUE	124,00		124,00	112,27
	6 168,98		6 168,98	112,76
Divers				
Disponibilités				
512005 - BANQUE POPULAIRE	37 933,59		37 933,59	58 176,76
530000 - CAISSE	635,20		635,20	5 422,76
	38 568,79		38 568,79	63 599,52

Bilan détaillé

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
TOTAL ACTIF CIRCULANT	363 410,75		363 410,75	413 002,42
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	566 717,04	118 675,27	448 041,77	422 791,31

Bilan détaillé

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
PASSIF		
Capital social ou individuel		
101000 - CAPITAL	8 000,00	8 000,00
	8 000,00	8 000,00
Réserve légale		
106100 - RESERVES LEGALES	800,00	800,00
	800,00	800,00
Autres réserves		
106800 - AUTRES RESERVES	106 284,59	86 623,46
	106 284,59	86 623,46
Résultat de l'exercice	39 588,62	19 661,13
TOTAL CAPITAUX PROPRES	154 673,21	115 084,59
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
<i>Emprunts</i>		
164120 - PRET VIAXEL CC		19 710,26
164121 - PRET EVASION	80 494,45	
164211 - PRET BPALC PGE	4 218,95	16 818,08
164220 - EMPRUNT BNP N°2		2 370,93
164600 - PRET MOTUL	35 000,00	
	119 713,40	38 899,27
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	119 713,40	38 899,27
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
455100 - CCT ARCHIMBAUD ERIC	201,26	2 126,15
	201,26	2 126,15
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
419100 - ACOMPTE CLIENTS	33 560,13	
	33 560,13	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
401000 - FOURNISSEURS	125 830,97	240 271,95
408000 - FRS : FACT. NON PARVENUES	744,00	684,00
	126 574,97	240 955,95
<i>Personnel</i>		
428200 - CONGES A PAYER	3 997,17	9 525,61
	3 997,17	9 525,61
<i>Organismes sociaux</i>		
431000 - URSSAF	1 981,00	2 175,00
437200 - RETRAITE SALARIES	1 148,85	1 291,00
438600 - ORG.SOC. CHARGES A PAYER	957,32	2 281,38
	4 087,17	5 747,38
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
444000 - ETAT IMPOTS S/BENEFICES	5 167,00	3 148,00
	5 167,00	3 148,00
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
445500 - TVA A DECAISSER		5 107,00
445600 - TVA DEDUCT.S/ACHATS		2 050,75
445700 - TVA COLLECTEE		11,82
		7 169,57
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>		
443000 - PRELEVEMENT A LA SOURCE	45,48	82,40
448600 - ETAT AUTRES CH. A PAYER	21,98	52,39
	67,46	134,79
Dettes fiscales et sociales	13 318,80	25 725,35

 Bilan détaillé

	Net au 31/12/24	Net au 31/12/23
TOTAL DETTES	293 368,56	307 706,72
TOTAL PASSIF	448 041,77	422 791,31